

## Compte rendu de la session plénière du 20 juin 2018

### Résumé

Le CNDSI s'est réuni en session plénière pour la 13<sup>ème</sup> fois le 20 juin 2018 sous la présidence du secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et en présence de la présidente du comité d'aide au développement de l'OCDE.

Les échanges se sont organisés autour de trois grands thèmes :

- la présentation des conclusions de la revue par les pairs du CAD de l'OCDE ;
- la présentation de l'élaboration de la feuille de route des ODD et du Forum politique de haut niveau ;
- la présentation des recommandations du groupe de travail sur l'implication du secteur privé dans l'action française de coopération au développement durable.

Des points d'information ont été communiqués sur le lancement du groupe de travail sur la présidence française du G7, l'augmentation du capital de la Banque mondiale, l'évolution du statut législatif du CNDSI, le lancement d'un nouvel outil stratégique de partenariat avec la société civile et la première réunion de l'Observatoire des politiques de développement.

### Calendrier

- 9-18 juillet 2018 : Forum politique de haut niveau, à New York
- 10 ou 13 septembre 2018 : bureau du CNDSI
- 23 octobre 2018 : 14<sup>ème</sup> session du CNDSI

La 13<sup>ème</sup> session plénière du Conseil national de la coopération et de la solidarité internationale (CNDSI) s'est tenue le 20 juin 2018 sous la présidence du secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, M. Jean-Baptiste Lemoyne.

### 1<sup>o</sup> Discours introductif du Secrétaire d'Etat.

M. Lemoyne est revenu sur la dernière session du CNDSI en format élargi, le 22 février 2018, et s'est félicité de la qualité des échanges. Cette session suivait de quelques jours la réunion du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) qui a lancé la réflexion sur le renouvellement des approches pour le développement : le CNDSI a un rôle important à jouer pour la mobilisation de la société civile dans ce cadre.

Depuis février, l'agenda de la politique de développement au niveau national a été marqué par plusieurs événements importants qui ont permis de progresser dans la mise en œuvre des engagements présidentiels en faveur de l'aide au développement :

#### 1/ La revue par les pairs du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Le secrétaire d'Etat a remercié Mme Charlotte Petri Gornitzka, présidente du Comité d'aide au développement de l'OCDE pour le travail mené pendant six mois par les examinateurs des Pays-

Bas et du Luxembourg qui ont rencontré un grand nombre d'acteurs de la politique française de développement, à Paris et sur le terrain, au Maroc et au Niger. La restitution des conclusions a été l'occasion d'échanges approfondis avec les examinateurs, les délégués du CAD, l'Etat et ses opérateurs, et la société civile. Le secrétaire d'Etat a également remercié M. Philippe Jahshan, président de Coopération SUD, pour sa participation à la restitution du rapport, qui a permis de réaffirmer le rôle des acteurs de la société civile dans la coopération au développement.

## 2/ La conférence nationale humanitaire (22 mars) et la stratégie fragilité pour une stabilité internationale.

Lors du CICID du 8 février 2018, l'Etat a pris des engagements forts pour un rehaussement significatif de son aide humanitaire, dans le cadre de la priorité accordée à la stabilité internationale et la restauration de l'Etat dans des situations de fragilité : les moyens de l'action humanitaire seront plus que triplés et passeront à 500 M€ annuels à l'horizon 2022.

L'engagement de la France en faveur d'une approche intégrée des réponses aux fragilités et aux crises s'est également traduite par le lancement le 13 juin de la nouvelle stratégie « Prévention, résilience et paix durable : Approche globale de réponse à la fragilisation des Etats et des sociétés », qui s'articule autour de deux axes : mieux coordonner l'action française et agir de manière globale ; renforcer le contrat social dans les sociétés fragiles en renforçant la gouvernance démocratique.

Le MEAE a décidé de doubler la Facilité sur les vulnérabilités et la réponse aux crises (Fonds MINKA), mise en œuvre par l'AFD pour intervenir sur les fragilités, dans un objectif de prévention des crises, en la portant à 200 M € d'ici 2020. Cette facilité, déjà déployée dans le cadre de l'Alliance pour le Sahel, en République Centrafricaine, autour du lac Tchad et sur les pourtours de la crise syrienne, pourra être utilisée sur de nouveaux périmètres comme la Libye.

## 3/ Lancement de la feuille de route des Objectifs du développement durable (ODD).

Jean-Baptiste Lemoyne et Brune Poirson, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, ont co-présidé le 26 avril la première réunion du comité de pilotage sur la feuille de route de la mise en œuvre des ODD. Ce comité, ouvert à la société civile, vise à assurer la cohérence des politiques en matière de développement durable.

Sur le plan international, le CICID a tracé les grandes orientations de la feuille de route sur les ODD, avec de nouvelles priorités et des moyens ambitieux. Ces mesures participeront au reprofilage de l'APD de la France d'ici à 2022 vers une part plus importante de dons, de bilatéral, d'action humanitaire et d'aide transitant par les organisations de la société civile.

## 4/ Travaux parlementaires.

Le secrétaire d'Etat a salué les travaux en cours de la mission que les Députés Rodrigue Kokouendo et Bérengère Poletti se sont vus confier début 2018 sur les « Nouvelles approches de l'aide publique au développement ».

Le Député Hervé Berville, qui a rencontré les membres du CNDSI le 27 avril, travaille actuellement à la rédaction de son rapport sur la modernisation de la politique de

développement de la France, sous l'angle de l'appropriation citoyenne et de l'implication accrue du secteur privé. Une présentation officielle de ses recommandations est prévue à l'occasion de la conférence des ambassadeurs, fin août. Ces travaux devraient permettre de lancer les préparatifs de la nouvelle loi d'orientation et de programmation sur le développement et la solidarité internationale (LOPDSI).

#### 5/ Traductions budgétaires des conclusions du CICID, et cadre européen.

Le gouvernement s'est engagé dans une trajectoire d'APD devant atteindre 0,55% du RNB en 2022 : le MEAE est en cours de négociation avec la direction du budget afin de dégager des ressources nécessaires à la mise en œuvre des conclusions du CICID.

Sur le plan européen, des discussions se tiennent à Bruxelles pour la mise en place du futur cadre financier pluriannuel. Alors que l'Union européenne et ses Etats membres représentent collectivement le premier bailleur d'APD au niveau international, la France soutiendra le maintien d'une priorité à la solidarité internationale avec une priorité portée sur les pays les moins avancés, dans une période où le multilatéralisme et l'ouverture au monde sont en repli dans certains pays européens.

#### 6/ Actualités sur le Sommet du G7 à Charlevoix.

Le secrétaire d'Etat a regretté la posture rétrograde des Etats-Unis lors de ce sommet. Il a confirmé que la France continuerait à porter les sujets de l'égalité des genres, en particulier en matière de santé et d'éducation, pendant sa présidence du G7 en 2019. Le Président de la République a indiqué que le conseil consultatif sur l'égalité des sexes qui avait été instauré par la présidence canadienne poursuivrait ses travaux sous la présidence française.

#### **2° Présentation des conclusions de la revue par les pairs du comité d'aide au développement de l'OCDE par sa présidente, Mme Charlotte Petri Gornitzka.**

Mme Petri Gornitzka a rappelé que la France était un membre de longue date et apprécié du CAD de l'OCDE. En 2017, elle en était le 5ème bailleur en volume d'APD (11,3 Md USD) et le 10ème en ratio d'APD/RNB (0,43%). La revue par les pairs du CAD de l'OCDE est arrivée à un moment opportun pour la France, qui s'est engagée l'année dernière à augmenter son aide publique au développement pour atteindre 0,55% du RNB d'ici 2022, signe de solidarité et preuve d'un multilatéralisme fort, soutenu par la population.

Chaque Etat membre du CAD est soumis à une revue par les pairs tous les 5-6 ans, avec deux pays-membres désignés comme examinateurs. Cette revue a été conduite par le Luxembourg et les Pays-Bas entre décembre 2017 et juin 2018 et a comporté des échanges à Paris, à Niamey et à Rabat avec des représentants de ministères, de la société civile, des institutions de recherche et du secteur privé. Les conclusions suivantes ont été présentées à Paris le 6 juin aux membres du CAD et à la délégation française :

Quels progrès la France a-t-elle accompli depuis la précédente revue de 2012?

La France a répondu, d'une certaine manière, à 14 des 17 recommandations émises par le CAD en 2013. Elle a notamment consolidé son approche dans les contextes fragiles, rationalisé son dispositif central de coopération et consolidé les effectifs de l'AFD. Elle joue un rôle de leader en matière de développement durable et de stabilité internationale. Elle dispose d'une variété d'instruments adaptés pour répondre aux besoins des pays en développement hors situations d'urgence. Elle a mis en place une concertation avec les acteurs non-étatiques (CNDSI).

Les domaines où la France peut continuer de bâtir sur ses acquis.

1/ Les conclusions du CICID de février 2018 présentent une trajectoire budgétaire et la France s'est engagée à allouer les deux-tiers de l'augmentation de son APD à l'aide bilatérale d'ici à 2022. Pour atteindre ces cibles, **la France devra augmenter son aide de près de 6 Mds€ en volume par rapport à 2016**. Selon les chiffres provisoires pour 2017, le rapport APD/RNB a atteint 0.43 % du RNB, ce qui constitue un pas pour atteindre le ratio APD/RNB attendu de 0.55 % en 2022 – et de 0.7 % d'ici à 2030.

2/ **La France devrait adopter une approche globale et équilibrée des crises, en développant un lien plus étroit entre paix, sécurité, développement et aide humanitaire**, tout en préservant la lutte contre la pauvreté comme objectif principal ainsi que l'action humanitaire.

3/ **L'AFD doit continuer à adapter ses procédures d'instruction pour les rendre plus efficaces**, et adapter davantage ses lignes directrices selon les contextes locaux. Elle doit notamment instaurer des circuits décisionnels plus souples pour assurer un lien efficace entre l'aide d'urgence ou de stabilisation et le développement, aussi bien dans les pays les moins avancés, qu'aux fins de stabilisation et de prévention des crises dans les États fragiles.

4/ **Les moyens financiers visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes dans la programmation de l'APD française devraient être renforcés**. En effet, malgré des progrès en matière d'intégration de l'approche genre dans ses politiques, modalités d'intervention et instruments, seuls 22 % des engagements de la France ciblent l'égalité femmes-hommes, un ratio très en dessous de la moyenne du CAD (40 %).

5/ **La France doit renforcer son dialogue stratégique avec ses partenaires multilatéraux tout en assurant la cohérence de ses politiques et l'efficacité de ses partenariats**. Elle doit également améliorer la coordination de ses différents acteurs (AFD, MEAE, MINEFI, Expertise France et ministères techniques) pour fonder ses contributions sur des critères clairs, partager des cadres financiers indicatifs pluriannuels et améliorer la prévisibilité de son aide multilatérale.

6/ La France devrait **concentrer davantage son aide dans un nombre limité de secteurs** selon la demande des pays, ce qui favoriserait l'appropriation et l'alignement de l'aide sur les priorités

nationales de ses pays partenaires. Elle pourrait concentrer son aide sur trois secteurs prioritaires définis conjointement avec chacun de ses pays partenaires.

7/ La France devrait **se doter d'un dispositif de gouvernance pour promouvoir la cohérence de ses politiques**. En effet, l'article 3 de la LOP-DSI de 2014 mentionne explicitement l'importance attachée à la cohérence entre les objectifs de sa politique de développement et les autres politiques publiques. Elle doit donc s'assurer que ses efforts soutiennent, plutôt que freinent, le développement durable de ses pays partenaires, notamment les pays prioritaires.

Les domaines où la France rencontre certains défis.

8/ La France devrait **augmenter le volume de son APD sous forme de dons vers les pays prioritaires** (qui sont tous des PMA, les pays fragiles et le Sahel). En 2016, elle n'a alloué que 14 % de son volume d'APD bilatérale aux 17 pays prioritaires. Elle s'appuie trop sur l'instrument des prêts, qui représentaient 28 % de son APD brute totale en 2016 (45 % de son APD brute bilatérale). En 2016, 64 % du portefeuille d'APD de l'AFD étaient composés de prêts.

9/ La France devrait **augmenter la part de son aide bilatérale consacrée aux ONG internationales et locales** qui sont les mieux placées pour atteindre les populations vulnérables, souvent situées dans des localités reculées et difficiles d'accès. La France a doublé son aide aux ONG et acheminée par les ONG depuis 2012, mais son niveau (3 % de l'APD bilatérale) reste encore faible comparé aux pays membres du CAD (15 % de l'APD bilatérale).

10/ Suite à l'annonce par le CICID de 2018 de son intégration au sein du groupe AFD, la France devra **préciser le modèle économique d'Expertise France et son positionnement dans le système de coopération français, à Paris comme sur le terrain**. En effet, Expertise France, dont seulement un quart des ressources proviennent de commandes publiques françaises, vise une situation d'autofinancement d'ici à 2020.

11/ La France doit **améliorer le pilotage stratégique des acteurs de sa coopération avec des mandats clairement délimités et assortis de moyens humains**. Le MEAE et le MINEFI devraient assurer le pilotage stratégique tandis que les opérateurs devraient assurer sa mise en œuvre. Les questions de direction et de division du travail gagneraient à être clarifiées afin d'améliorer l'efficacité des efforts déployés.

12/ Pour faciliter le pilotage de sa coopération, la France devrait **élaborer avec tous ses pays prioritaires des stratégies pays englobant l'ensemble des activités de coopération**, de préférence dans le cadre de la programmation conjointe européenne. Cela permettrait de faciliter le pilotage de la coopération par l'ambassade, de soutenir le dialogue avec les autorités nationales et de contribuer au suivi des résultats.

13/ Afin d'améliorer la mise en œuvre des projets et leur pilotage, la France devrait **développer la gestion axée sur les résultats dans l'ensemble de ses programmes de coopération au développement**. Cela permettrait d'améliorer la redevabilité, le pilotage et la communication.

Après avoir remercié le CAD de l'OCDE pour son travail, le secrétaire d'Etat note que les conclusions de la revue par les pairs confortent les recommandations du CICID, notamment vers un rééquilibrage entre le multilatéral et le bilatéral et la nécessité de réaffirmer des priorités stratégiques, qui sont pour rappel l'éducation, le climat, l'égalité homme-femme, la santé et la stabilité. Un conseil du développement a par ailleurs été institué par le Président de la République pour en assurer le suivi.

### **Discussion sur les propos introductifs du secrétaire d'Etat et les conclusions du CAD de l'OCDE.**

Les membres du CNDSI confirment l'importance pour la France de préciser sa ligne directrice en matière d'aide publique en développement, et les moyens de la rendre plus opérationnelle pour les acteurs de la société civile :

- Philippe Jahshan (Coordination SUD) rappelle l'importance de redonner un cap à la politique d'aide au développement de la France dans la perspective de la nouvelle LOPDSI et la nécessité d'un pilotage plus lisible par la précision des objectifs et la clarification des instruments budgétaires. Coordination SUD pourrait jouer un rôle dans la mise en œuvre de ces instruments afin de faciliter le partenariat avec la société civile.
- Des efforts devraient être faits en matière de redevabilité et d'évaluation afin de mesurer l'impact sur le terrain des projets financés sous forme de prêts. L'APD ne doit pas être utilisée pour l'immigration ou des dépenses militaires, selon Peggy Pascal (CCFD).
- La mise en place d'une feuille de route chiffrée constituerait un cadre financier et budgétaire rassurant pour la démultiplication d'actions par les acteurs de la coopération décentralisée (Tony Ben Lahoucine, RRMA).

Concernant le G7 et le multilatéralisme, Coordination SUD soutient la voie française en faveur du multilatéralisme mais suggère que l'on puisse donner un cap qui soit davantage visible. Les ODD sont un élément fondamental pour donner du sens à la mondialisation et favoriser le développement d'un commerce international plus équilibré.

En réponse, le secrétaire d'Etat annonce que la France est en train d'organiser un séminaire début octobre à Genève autour des problématiques du commerce et de l'environnement. Le G7 sera l'occasion d'insister sur cette dimension. Le gouvernement néozélandais a mis en place un ministère chargé du développement durable et du commerce, ce qui est un exemple intéressant. L'élaboration de la nouvelle LOPDSI visera à conforter ces points et sera l'occasion de mettre en place une méthode de co-production avec la société civile. La remise du rapport du député

Berville sera une nouvelle occasion pour la société civile de s'exprimer sur ces sujets. Une stratégie multilatérale de la France devrait par ailleurs être engagée.

Plusieurs intervenants s'interrogent sur les moyens de mise en œuvre des conclusions du CICID quant aux priorités stratégiques de la France :

- Laurence Rigollet (Educasol) note la faiblesse des montants dédiés à l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, le rapport de l'OCDE signale que seulement 0.05% de l'APD finance l'ECSI/ECM alors que le PNUD ne cesse de dire que 3% de l'APD dédiés seraient le bon pourcentage. Cet élément doit être pris en considération surtout dans une période et contexte où l'on ne cesse de parler de la réappropriation par les citoyens de l'APD mais aussi de ses enjeux dans le cadre du Rapport Berville notamment.
- Aurélie Gal-Regniez (Equilibres et populations) aborde la question du défi de l'égalité femme-homme : elle déplore le décalage entre les discours et les faits et regrette que l'Alliance Sahel ne tienne pas suffisamment compte du genre malgré son importance stratégique. L'association se félicite par ailleurs de savoir que la France suivra l'impulsion canadienne en plaçant la question de l'égalité femme-homme au cœur du G7 l'an prochain mais soulève la question des moyens de l'opérationnalisation de cette volonté politique.
- Cécile Duflot (Oxfam) relève le point du rapport des pairs de l'OCDE marquant un certain retard de la France sur l'aide au développement en faveur des pays les plus fragiles et pense qu'il est à mettre en lien avec le manque de soutien aux ONG (3% de l'aide en France versus 15 % en moyenne). Des difficultés de gouvernance, particulièrement au Sahel, rendent plus facile la coopération sous forme de dons. Les ONG et les organisations locales sont les plus à même d'intervenir de façon efficace sur le terrain, ce qui soulève la question du nexus entre l'apport d'aide humanitaire et l'aide au développement sur le terrain et des modalités pour la France d'avancer dans la coopération avec les acteurs de terrain.

Le secrétaire d'Etat se dit conscient du retard pris par la France sur le sujet genre vis-à-vis des pairs de l'OCDE mais réaffirme que l'objectif d'atteindre 50 % des actions à co-bénéfice genre, annoncé dans le CICID, sera mis en œuvre. L'Alliance Sahel est par ailleurs une occasion de rattraper le retard pris sur l'égalité femme-homme et le MEAE veillera à ce qu'une réunion soit montée avec l'Alliance Sahel pour la prise en compte de cette dimension genre, éducation et santé dans les documents et outils stratégiques. L'objectif est de doubler l'APD transitant par les OSC d'ici 2022. Dès l'an prochain, la France souhaiterait faire passer le dispositif Initiatives OSC de 80 à 100 M€. Il estime que justifier la faiblesse de l'APD transitant par les OSC par la question de capacité d'absorption est un faux débat, et propose que ce sujet soit traité prochainement par le CNDSI.



De façon plus générale, Pierre Jacquemot (Groupe Initiatives) appelle à la construction par la France d'un discours stratégique qui soit plus englobant et dans une optique de partenariat avec les acteurs de terrain : un narratif reste à construire pour légitimer les actions des OSC auprès des pays du Sud et capitaliser sur leurs actions. La France devrait davantage s'intégrer dans une logique de partenariat, en excluant certains mots de son vocabulaire tels que « aide » ou « vertical » et en s'inscrivant dans un rapport d'égalité, d'échange mutuel et de co-développement avec les acteurs de la société civile. Le gouvernement devrait faire davantage confiance aux opérateurs de terrain, pour une relation de proximité avec les entreprises, les associations de quartier, les ONG, les collectivités locales, et les traiter comme cotraitants plutôt que comme sous-traitants. Un changement de discours sur les cibles donnerait une perspective plus directe au problème. On parle aujourd'hui de secteurs et on devrait davantage parler de groupes d'individus (migrants, jeunes, paysans) ; en effet, le problème n'est par exemple pas celui de l'emploi en général, mais des jeunes en réinsertion.

Des propositions sont faites pour rendre l'action de la France à l'international plus cohérente :

- M. Jacquemot préconise la réhabilitation d'un dispositif d'analyse et de partenariat avec les acteurs locaux, sur les 17 pays prioritaires au moins. Tel que c'était le cas avant, des stratégies pays pourraient être remises en œuvre avec les acteurs de l'Etat et les parties prenantes des pays afin de recréer de véritables dialogues.
- le CCFD (Peggy Pascal) propose la mise en place d'un rapporteur à la cohérence des politiques au sein des commissions des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale et du Sénat.
- Le secrétaire d'Etat réaffirme la volonté de la France de chercher davantage de cohérence sur ses politiques de développement ; la mise en œuvre de la feuille de route des ODD sera l'occasion de donner un point d'ancrage à cette réflexion.

Concernant les questions européennes, les OSC sont nombreuses à s'inquiéter de la réforme du cadre financier pluriannuel et de la tendance à aller vers un instrument unique pour l'action extérieure de l'UE. Cela risque, selon M. Jahshan, de s'effectuer à des fins qui ne sont pas celles de l'aide au développement (lutte contre la pauvreté et les inégalités). Raphael Chenuil-Hazan (ECPM) souligne que cet objectif de fusion-simplification de tous les instruments de financement est particulièrement inquiétant pour les ONG des droits de l'Homme. Il appelle la France à faire face à la pression de certains pays pour le maintien des instruments existants qui se sont montrés utiles dans le passé : Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH), l'instrument de construction de la paix (...). Il est essentiel de maintenir l'importance de la gouvernance, la démocratie et les droits de l'Homme dans l'APD, malgré les objectifs de réorientation de l'aide vers les pays prioritaires. Le nexus sécurité – développement perd son sens si la démocratie et les droits de l'Homme sont oubliés.

Elizabeth Hege (IDDRI) s'interroge sur la cohérence des politiques de développement de la France dans le cadre européen. A cet effet, l'IDDRI organise une rencontre le 17 octobre



prochain au Parlement européen afin d'engager un dialogue constructif pour une plus grande complémentarité des politiques de développement de la France avec l'Europe.

Le secrétaire d'Etat rappelle la signature par la France du consensus européen pour le développement en 2017. Concernant la réforme du cadre financier pluriannuel, il encourage les acteurs de la société civile à communiquer leurs contributions au MEAE. Il appelle par ailleurs à la vigilance dans les négociations sur les aspects de gouvernance pour maintenir une priorité sur les pays les moins avancés dans le cadre de l'instrument unique.

La question du financement des collectivités suite à la loi de programmation des finances publiques de 2018-2022 soulève des inquiétudes. Tony Ben Lahoucine (Centraider – RRMA) dénonce l'impact de cette nouvelle loi sur l'action extérieure des collectivités. 16 000 collectivités ont en effet vu leurs dotations globales de fonctionnement diminuer, alors même qu'elles sont stratégiques dans la mise en œuvre des ODD sur leurs territoires. Geneviève Sevrin (CUF) s'inquiète du fait que les collectivités ne puissent plus utiliser de nouvelles recettes extérieures dans leur fonctionnement, chaque entrée devant être compensée par une sortie d'autre crédit. Cela interroge sur la capacité des collectivités territoriales à renforcer leur coopération décentralisée encouragée par le CICID, si elles ne peuvent solliciter de soutien multilatéral et alors qu'elles ont des difficultés de financement de leur propre fonctionnement.

Le secrétaire d'Etat soutient que l'enveloppe de dotation globale aux collectivités territoriales a été maintenue par le gouvernement et invite à prolonger cette discussion dans le cadre de la CNCD (Commission nationale de la coopération décentralisée), qui doit se réunir le 5 juin.

### **3° Présentation de l'élaboration de la feuille de route des ODD et du Forum politique de haut niveau (New York, 9-18 juillet 2018) par Cyrille Pierre, directeur du développement durable.**

Le FPHN est une instance intergouvernementale universelle et ouverte aux acteurs non-étatiques. Elle a été créée en 2012 par la Conférence des Nations unies pour le développement durable, dite « Rio+20 », afin d'assurer le suivi des engagements internationaux relatifs au développement durable et de donner des orientations politiques dans ce domaine. A la suite de l'adoption de l'Agenda 2030 du développement durable et des ODD, en septembre 2015, le FPHN est devenu l'enceinte principale de suivi de leur mise en œuvre à l'échelle mondiale.

Le FPHN se réunira du 9 au 18 juillet sur le thème « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes ». Il effectuera une revue détaillée des ODD 6, 7, 11, 12, 15 et 17. 47 pays (dont 10 de l'Union européenne) présenteront une revue volontaire nationale. Conformément aux engagements pris par le CICID en 2016 et 2018, la France (MEAE et MTES-ministère de la Transition écologique et solidaire) prépare un « point d'étape » rendant compte de sa mise en œuvre du groupe d'ODD de l'année, auquel sera annexé le rapport de la société civile sur l'appropriation des ODD coordonné par le Comité 21. Un premier point a été mis en consultation à partir des observations recueillies le 27 mars lors des ateliers participatifs avec la société civile

et par consultation du CNTE (Conseil national de la transition écologique) et du CNDSI. La France organisera un événement parallèle sur le Pacte mondial pour l'environnement et un pour mettre en avant la contribution des acteurs non-étatiques à la mise en œuvre des ODD.

Le secrétaire d'Etat conclut cette séquence en mentionnant la tenue d'un événement de suivi du One Planet Summit pour poursuivre les engagements de la France pour le climat, en parallèle de l'Assemblée générale des Nations unies, en septembre.

Mme Petri Gornitzka se félicite du leadership dont La France fait preuve dans son ambition à augmenter son APD et au travers des grands événements. Elle espère que cela devienne aussi une source d'inspiration et d'obligation pour la France dans sa propre politique de développement. Elle encourage la France à continuer à montrer le leadership dont le Canada a preuve pendant sa présidence du G7, notamment dans le suivi de la mise en œuvre des ODD et de sa politique de développement, en en faisant une des priorités du G7.

Plusieurs organisations soulèvent des interrogations sur le suivi de la cohérence des politiques et de la mise en œuvre des ODD:

- Il existe des contractions possibles au sein de l'agenda des ODD sur les objectifs mais aussi entre les objectifs, qu'il s'agirait de traiter ensemble (Patrick Caron, CIRAD, et Laurence Rigollet, Educasol). Patrick Caron suggère de regarder les liens entre les ODD et éventuellement de confier à un ministère particulier la conduite de réflexion sur les ODD qui ne le concerne pas directement.
- Il y a un risque que la stratégie ODD soit indépendante des stratégies élaborées en parallèle, par exemple la stratégie portée par le MEAE pour la politique internationale sur l'eau (Emmanuel Poilane, CRID) ou encore la feuille de route interministérielle sur l'éducation au développement et à la solidarité internationale en cours (Laurence Rigollet, Educasol). Les OSC appellent à la vigilance du ministère pour bien mettre en cohérence ces stratégies et s'assurer que les ODD pilotent le reste des stratégies.
- Benoît Simon (Association 4D) suggère l'organisation d'une restitution intermédiaire sur la feuille de route lors d'un prochain CNDSI afin d'avoir un premier débat et de permettre aux OSC d'influencer sur son contenu avant sa présentation.
- Philippe Jahshan soulève quelques inquiétudes sur le calendrier : depuis le comité de pilotage de haut niveau de fin avril, la mise en marche de la réflexion a accusé un certain retard. Il attire l'attention sur la possibilité d'une lecture administrative de l'agenda des ODD qui en appauvrirait la richesse et l'intensité politique. Il devrait être un moment politique fort qui pourrait mobiliser soit Matignon, soit l'Élysée et il est important que la feuille de route puisse trouver des points d'ancrage dans les futurs textes législatifs.
- Plusieurs acteurs soulignent la nécessité d'avoir un outil de suivi de la cohérence des politiques et rappellent que c'était un engagement au niveau européen et par la LOPDSI de 2014 (Philippe Jahshan, Coordination SUD, et Peggy Pascal, CCFD). Philippe Jahshan

propose la mise en place d'un mécanisme de veille et d'arbitrage indépendant pour permettre de rendre compte régulièrement de la mise en place des politiques. Peggy Pascal rappelle qu'une demande de création d'un rapporteur à la cohérence des politiques au parlement avait été portée dans les Etats généraux de l'alimentation pour réaliser une revue systématique annuelle de l'impact de la politique de solidarité internationale.

En réponse, le secrétaire d'Etat confirme que la feuille de route des ODD devra être l'outil de la cohérence des politiques, et que les acteurs présents aux instances de suivi des différentes stratégies doivent être les garants de leur cohérence avec elle. Un exercice sur les ODD pourrait être imaginé avec le Premier ministre. La mise en place des groupes de travail devrait s'accélérer d'ici août ; la création de mécanismes de veille sur le suivi de la mise en œuvre des politiques de développement et de solidarité internationale en lien avec les ODD mérite d'être étudiée.

Christine Andela (collège des personnalités étrangères) reconnaît largement les efforts de la France dans sa politique de développement et de solidarité internationale. Pour les pays du Sud, il est important qu'elle fasse état de son rapport d'action face aux pays avec lesquels elle coopère. Il s'agirait de mieux prendre en compte les actions déployées par les acteurs de proximité : il existe un véritable besoin de cohérence et de lisibilité par rapport à l'action vis-à-vis des acteurs de proximité de ce qui se fait en France en matière d'ODD et de mise en évidence des liens et des contradictions entre les intentions de l'aide au développement et le déploiement de grands projets, dont les impacts peuvent anéantir l'effet des actions des acteurs de proximité. Il s'agirait de remettre le débat sur les ODD dans le contexte de l'efficacité de la politique extérieure d'aide au développement de la France et de s'assurer qu'un réel dialogue politique est mis en place avec les pays en développement.

Pour Benoit Simon (Association 4D), il y a aussi un enjeu d'appropriation par les citoyens des ODD et une articulation avec le CNTE au niveau interministériel pourrait être envisagée.

Le secrétaire d'Etat confirme que l'évaluation par les pairs du CAD de l'OCDE s'est faite au contact des acteurs de terrain et encourage à ce que l'évaluation aille de plus en plus dans le sens d'une consultation directe des pays auprès desquels les engagements au développement sont effectués. Il recommande par ailleurs que des liens soient tissés avec d'autres instances de concertation, tels que le CNTE. Compte tenu de la diversité des sujets débattus, le secrétaire d'Etat propose que le CNDSI tienne une session sur une journée entière.

**4° Présentation des recommandations du groupe de travail « Implication du secteur privé dans l'action française de coopération au développement durable » par Elodie Aïssi, co-présidente.**

L'organisation de ce groupe de travail s'inscrivait dans le cadre général de l'Agenda 2030 pour le développement durable ; l'Etat devrait apporter des réponses aux recommandations émises.

1/Avoir une démarche globale assurant une implication responsable des entreprises pour contribuer à la réalisation des ODD.

- **Favoriser l'appui aux coalitions d'acteurs** (entreprises, organisations syndicales, associations et ONG, instituts de recherche, institutions publiques...) **dans une logique de complémentarité, d'innovation et de développement.** Il s'agit aussi de prendre en compte la nécessité de capitaliser sur les projets initiés et d'accompagner leur changement d'échelle.

- **Favoriser les projets à impact social et environnemental, portés notamment par des acteurs de l'ESS ou du commerce équitable** qui intègrent déjà dans leur fonctionnement des préoccupations fortes pour le développement durable. Communiquer sur les bonnes pratiques d'entreprises responsables permet par ailleurs de favoriser un partage d'expériences et de susciter la mobilisation d'entreprises non encore investies en ce sens. Il faudra toutefois veiller à ce que les projets et entreprises concernés répondent à des critères précis, pour s'assurer de leur cohérence avec les ODD.

- Les **démarches et cadres de RSE mis en place par la France devraient être portés à l'international afin de favoriser leur application effective (ex : loi sur le devoir de vigilance des sociétés-mères et entreprises donneuses d'ordre) ainsi que les échanges d'expériences en la matière.** Il est nécessaire aussi d'œuvrer pour l'adoption de textes contraignants sur le devoir de vigilance des entreprises multinationales, à l'échelle européenne (via une directive) et à l'échelle internationale (via le traité de l'ONU sur entreprises multinationales et droits humains en cours de discussion).

2/ Les fonds provenant de l'APD et des institutions de coopération au développement doivent soutenir des projets respectant les cadres internationaux et nationaux pour contribuer à la réalisation des ODD et assurer le respect des droits humains.

- La France ayant ratifié des conventions et principes internationaux relatifs aux droits humains et la responsabilité sociale des entreprises (RSE) (principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, OCDE...) il est nécessaire **que les fonds de l'APD et des institutions de coopération au développement soient attribués uniquement aux entreprises respectant les conventions, principes et lois concernés.**

- Il en est de même pour le **respect des principes de Busan sur l'efficacité au développement.**

Il s'agit notamment de s'assurer que chaque projet émane des besoins identifiés par les pays et régions concernés et fassent l'objet de concertations avec leurs acteurs. Chaque projet devrait par ailleurs respecter un certain nombre de critères, tels que la création d'emplois décents destinés aux habitants des pays concernés, le fait de s'appuyer sur les expertises et les savoir-faire locaux, de ne pas se substituer aux institutions publiques (chargées de donner le cadre...), etc. Les impôts payés par les entreprises devraient par ailleurs alimenter les ressources domestiques qui doivent elles-mêmes servir à mettre en œuvre les ODD.

### 3/ Vers une plus grande lisibilité et un meilleur outillage des institutions chargées d'octroyer des fonds de l'APD et de la coopération au développement à des entreprises privées.

Il existe différents dispositifs pour soutenir les entreprises privées. Mais ces dispositifs ne sont pas forcément connus, or cette connaissance est nécessaire aussi bien pour les entreprises, pour qu'elles puissent solliciter ces dispositifs, que pour les acteurs de la société civile, afin qu'ils puissent suivre ce qui est fait dans ce cadre.

- **Avoir une meilleure lisibilité sur les dispositifs existants et généraliser la publication d'informations relatives aux projets d'entreprises soutenus.** Il faut mieux connaître les dispositifs servant à financer des entreprises avec des fonds de l'APD et avoir des informations sur les projets financés et leurs évaluations via les sites internet des institutions qui financent et lors des exercices formels de redevabilité.

- **Mettre en place des mécanismes de gestion des réclamations environnementales et sociales pour favoriser la reddition de comptes, en veillant à maintenir le dialogue avec la société civile sur ces mécanismes** pour favoriser leur bon fonctionnement. Un tel mécanisme a été mis en place récemment auprès de l'AFD, et il est trop tôt pour en faire le bilan. De tels mécanismes devraient être mis en place aussi au niveau de Proparco ainsi que dans les autres institutions finançant des entreprises dans le cadre de la coopération au développement.

- **Développer et consolider les mécanismes et outils à la disposition de l'Etat et de ses opérateurs pour accroître la prise en compte des ODD et de la RSE dans les partenariats menés avec les entreprises.** Cela pourrait se faire notamment par l'adaptation des outils d'évaluation pour qu'ils mesurent l'impact des projets soutenus sur les ODD, par l'association de représentants des travailleurs aux organes de gouvernance des organismes chargés d'octroyer les fonds de la coopération au développement à des entreprises ou par la mise en place de comités consultatifs de différentes parties prenantes chargés de donner un avis sur les projets soumis.

Les membres du collège ONG saluent les résultats du groupe de travail et souhaitent que ces recommandations soient prises en compte par l'administration, ce qui avait fait défaut pour les

groupes de travail précédents. Le secrétaire d'Etat demande que l'administration prépare des réponses à ces recommandations.

### **5° Points d'information.**

#### **Lancement du groupe de travail du CNDSI sur la présidence française du G7 en 2019.**

Emmanuel Puisais-Jauvin, directeur général adjoint de la mondialisation, rappelle que, lors du sommet de Charlevoix (juin 2018), la France a annoncé la tenue du prochain sommet à Biarritz. L'égalité entre les femmes et les hommes, la protection des océans, la biodiversité, le changement climatique, le développement et la défense du multilatéralisme devraient faire parties des priorités de la présidence française. En 2019, la France accueillera à cet effet l'IPBES, le « GIEC de la biodiversité », puis le congrès mondial de la Nature de l'UICN en 2020 et elle participera à la COP sur la biodiversité en Chine.

Elle encouragera la mobilisation internationale pour le développement et la stabilité au Sahel.

La participation de la société civile le plus en amont possible sera un facteur majeur du succès de cet exercice et permettra d'assurer le lien entre le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement et les attentes des citoyens. En effet, les acteurs non étatiques jouent un rôle clé pour enrichir et faire avancer les positions des grandes économies mondiales ainsi que pour faciliter leur appropriation collective. La précédente présidence française en 2011 leur avait fait une place centrale. Un atelier spécifique s'est tenu sur ce sujet lors de la session élargie du CNDSI.

La présidence de la République a la volonté d'une concertation étroite avec la société civile française, avec qui elle a échangé avec en amont du sommet de Charlevoix, en s'engageant à renouveler régulièrement cet exercice en préparation du sommet de Biarritz.

La mise en place d'un groupe de travail du CNDSI permettra à celui-ci de constituer à la fois l'instance de dialogue privilégié de la task-force G7 de la direction générale de la mondialisation (DGM) et le relais des travaux des 7 groupes d'engagement constitués dans le cadre du G7 et suivis par un certain nombre d'acteurs français (B7-organisations patronales, C7-ONG, L7-syndicats, S7-académies, T7-think tanks, Y7-jeunesse, et W7-femmes). Il existe en effet de nombreuses synergies à exploiter entre les collègues du CNDSI et les groupes d'engagements. Ce mécanisme d'échange sera global et transversal (à l'image du CNDSI) et visera à :

- mieux connaître les dispositifs des uns et des autres en vue de présidence du G7 en 2019 ;
- créer un dialogue de confiance entre l'Etat et les acteurs non-étatiques pour améliorer l'efficacité des travaux de chacun en vue du sommet ;
- capitaliser sur l'expertise des acteurs non-gouvernementaux dans la perspective de cette présidence, pour en enrichir le contenu.

Olfa Soukri Cherif (collège international) encourage à renforcer la dimension parlementaire des politiques de développement et de solidarité et annonce une initiative en ce sens à l'occasion de la présidence française du G7 ainsi qu'un projet de forum de femmes africaines.

### **Augmentation du capital de la Banque mondiale.**

May Gicquel (direction générale du Trésor) rappelle qu'au cours des dernières assemblées de la Banque mondiale et du FMI, la France a soutenu la décision de lancer une augmentation de capital pour deux des entités du groupe de la Banque mondiale, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD, qui finance le secteur public des pays à revenus intermédiaires) et la Société financière internationale (SFI, dédiée au secteur privé). Il s'agit d'un soutien au multilatéralisme et à ses valeurs, dans un contexte international compliqué.

La proposition prévoit une augmentation significative des ressources du groupe de la Banque mondiale, avec une demande de capital appelé de 13 Mds\$ au total, dont 7,5Mds\$ pour la BIRD et 5,5Mds\$ pour la SFI.

Parmi les points d'importance pour la France, qui ont conditionné son accord, on peut citer :

- une cible rehaussée à 30 % des engagements en faveur de la lutte contre le changement climatique en moyenne sur 2020-2023 ;
- une réorientation de l'activité de la SFI dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, qui représenteront en 2030 de 15 à 20 % de son activité, soit de 4 à 5 Mds\$ par an ;
- un meilleur ciblage de l'activité de la BIRD, celle-ci s'engageant à consacrer 70 % de ses ressources aux pays dont le revenu est inférieur à 7000 \$ et à relever sa tarification pour les pays à revenus intermédiaires les plus avancés ;
- des engagements pour un meilleur pilotage financier, afin que la croissance de l'activité du Groupe soit bien en ligne avec les ressources financières ;
- des engagements ayant un impact positif en faveur des politiques de genre devant passer de 42 % du portefeuille de la BIRD à au moins 55 % en 2023.

Pierre Jacquemont soulève le manque de cohérence de ce rehaussement des engagements auprès de la Banque mondiale avec les conclusions du CICID qui affirmaient un rééquilibrage de l'APD française vers davantage de bilatéral, davantage de dons et un renforcement de la participation des acteurs de la société civile, notamment des ONG françaises.

May Gicquel affirme que l'augmentation du capital de la Banque mondiale ne contredit pas la trajectoire française vers une part plus importante allouée aux dons et au bilatéral. Emmanuel Puisais-Jauvin confirme la compatibilité de cette position avec l'engagement du CICID à ce que les 2/3 de l'augmentation annoncée de l'APD aillent vers le bilatéral.

### **Point d'étape sur l'évolution du statut législatif du CNDSI.**

Michel Tarran, délégué pour les relations avec la société civile et les partenariats, rappelle qu'en accord avec la loi organique du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, des parlementaires ne peuvent plus être désignés ès-qualité dans un organisme extérieur au



Parlement que si cette participation est prévue par un texte législatif. C'est pourquoi une proposition de loi visant à garantir la présence des parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement, dont le CNDSI, a été déposée à l'Assemblée nationale le 30 mars 2018. Cette proposition de loi a été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 24 mai puis par le Sénat le 12 juin. Une commission mixte paritaire a été convoquée pour proposer un texte sur les points encore en discussion (dont aucun ne concerne le CNDSI) et devrait aboutir très prochainement. La désignation de sénateurs pour siéger au CNDSI sera alors possible.

#### **Convention pluriannuelle de partenariat (CPP) : un nouvel outil stratégique.**

Michel Tarran introduit les conventions de partenariat pluriannuel, nouvel outil stratégique développé conjointement par le MEAE, l'AFD et Coopération Sud. Elles fixent un cadre de partenariat plus stratégique avec certaines OSC sélectionnées pour leur capacité de plaidoyer, d'action et d'innovation à l'échelle internationale. Elles visent à faciliter le passage d'une logique projet à une logique partenariale et à valoriser l'expertise reconnue d'ONG françaises d'envergure. Médecins du monde, Handicap International (désormais Humanité & Inclusion), CCFD Terre Solidaire et Action contre la faim devraient être les premières à en bénéficier.

#### **Point sur l'observatoire des politiques de développement.**

Emmanuel Puisais-Jauvin se félicite de la réunion pour la première fois avec le quorum requis de l'observatoire des politiques de développement, à la suite de la session du CNDSI.

Cet observatoire a été créé par la loi d'orientation et de programmation de juillet 2014. C'est un organisme indépendant dont la mission est d'évaluer les programmes menés par la France. Il réunit les services d'évaluation de la Direction générale de la mondialisation, de la Direction générale du Trésor et de l'AFD, ainsi que des représentants du CNDSI. Les échanges de cette première rencontre seront principalement consacrés à la politique d'évaluation de la DGM, de la DGT et de l'AFD : il s'agira d'en présenter les axes stratégiques puis d'ouvrir la discussion des programmations triennales 2018-2020.

**6° Annexes : Participants à la 13e session du CNDSI**

| Collège                 | Civilité | Nom             | Prénom    | Organisation   | Participation   |
|-------------------------|----------|-----------------|-----------|--|-----------------|
| <i>Intervenante</i>     | Madame   | Petri Gornitzka | Charlotte | Présidente du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE | X               |
| Collège "parlementaire" | Madame   | Weber           | Emelyn    | Membre du CESE   | X               |
| Collège "parlementaire" | Madame   | Michel          | Monica    | Député LREM, Assemblée Nationale                       | X               |
| Collège "parlementaire" | Monsieur | Kokouendo       | Rodrigue  | Député LREM, Assemblée Nationale                       | X               |
| Collège des ONG         | Monsieur | Jahshan         | Philippe  | Coordination Sud                                       | X               |
| Collège des ONG         | Monsieur | Asali           | Sami      | Coordination Sud                                       | X (observateur) |
| Collège des ONG         | Madame   | Pascal          | Peggy     | CCFD-Terre Solidaire                                   | X (suppléant)   |
| Collège des ONG         | Madame   | Duflot          | Cécile    | OXFAM France   | X               |
| Collège des ONG         | Monsieur | Jacquemot       | Pierre    | Groupe Initiatives                                     | X               |
| Collège des ONG         | Madame   | Rigollet        | Laurence  | Plateforme Educasol                                    | X (suppléant)   |
| Collège des ONG         | Monsieur | Camara          | Thierno   | FORIM  | X (suppléant)   |
| Collège des ONG         | Madame   | Gal-Régnyez     | Aurélie   | Equilibre et Population                                | X               |
| Collège des ONG         | Monsieur | Poilane         | Emmanuel  | CRID   | X               |
| Collège des ONG         | Monsieur | Chenuil-Hazan   | Raphaël   | ECPM - membre de plateforme des droits de l'H          | X               |
| Collège des ONG         | Monsieur | Nicolas         | Guillaume | CLONG Volontariat                                      | X               |
| Collège des ONG         | Monsieur | Simon           | Benoit    | Association 4D   | X               |

| Collège  | Civilité | Nom           | Prénom          | Organisation                     | Participation   |
|--|----------|---------------|-----------------|----------------------------------|-----------------|
| Collège des ONG  | Madame   | Tardieu       | Geneviève       | ATD Quart Monde                  | X               |
| Collège des acteurs économiques                        | Monsieur | Bailly        | Frédéric        | Groupe SOS                       | X               |
| Collège des acteurs économiques                        | Madame   | Brochard      | Mathilde        | Plateforme du commerce équitable | X (suppléant)   |
| Collège des organisations syndicales                   | Madame   | Houlmann      | Catherine       | CFE-CGC                          | X               |
| Collège des organisations syndicales                   | Madame   | Aïssi         | Elodie          | CFDT                             | X               |
| Collège des organismes d'employeurs                    | Madame   | Lepage        | Christine       | MEDEF                            | X               |
| Collège des organismes d'employeurs                    | Madame   | Stéphanie     | Tison           | MEDEF                            | X (observateur) |
| Collège des organismes d'employeurs                    | Madame   | Duval         | Michèle         | UPA                              | X               |
| Collège des organismes d'employeurs                    | Monsieur | Bies-Péré     | Henri           | FNSEA                            | X               |
| Collège de la recherche et de l'enseignement supérieur | Monsieur | Caron         | Patrick         | CIRAD                            | X               |
| Collège de la recherche et de l'enseignement supérieur | Madame   | Hege          | Elisabeth       | IDDDRI                           | X (suppléant)   |
| Collège de la recherche et de l'enseignement supérieur | Madame   | Cormier-Salem | Marie Christine | IRD                              | X               |
| Collège de la recherche et de l'enseignement supérieur | Madame   | Le Naelou     | Anne            | IEDES                            | X               |

| Collège  | Civilité | Nom            | Prénom    | Organisation   | Participation   |
|--|----------|----------------|-----------|--|-----------------|
| Collège des collectivités territoriales          | Madame   | Sevrin         | Geneviève | CUF  | X (suppléant)   |
| Collège des collectivités territoriales          | Monsieur | Develey        | Benjamin  | France Urbaine   | X (suppléant)   |
| Collège des collectivités territoriales          | Monsieur | Ben Lahoucine  | Tony      | Centraider (RRMA région Centre)  | X               |
| Collège des collectivités territoriales          | Monsieur | Guillot        | Edouard   | Association des Départements de France   | X (suppléant)   |
| Collège des collectivités territoriales          | Monsieur | Henou          | Félix     | AFCCRE   | X (observateur) |
| Collège des collectivités territoriales          | Monsieur | Maxime         | Gerardin  | Mairie de Dijon  | X (observateur) |
| Collège des collectivités territoriales          | Monsieur | Nicolas        | Cimbaro   | Département de l'Aude  | X (observateur) |
| Collège des personnalités étrangères             | Monsieur | Akouété        | Adrien    | Syndicaliste, Togo   | X               |
| Collège des personnalités étrangères             | Madame   | Andela         | Christine | COSADER and National Alliance against Hunger, Cameroun                                       | X               |
| Collège des personnalités étrangères             | Madame   | Soukri Chérif  | Olfa      | Députée, Tunisie   | X               |
| Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères | Madame   | Boillon        | Anne      | Directrice de cabinet du secrétaire d'Etat   | X (observateur) |
| Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères | Monsieur | Puisais-Jauvin | Emmanuel  | Directeur général adjoint de la mondialisation   | X               |
| Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères | Monsieur | Tarran         | Michel    | Délégué pour les relations avec la société civile et les partenariats - Secrétariat du CNDSI | X               |

| Collège  | Civilité | Nom       | Prénom          | Organisation   | Participation   |
|--|----------|-----------|-----------------|--|-----------------|
| Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères | Monsieur | Reymond   | François-Xavier | Délégué adjoint pour les relations avec la société civile et les partenariats - Secrétariat du CNDSI               | X (observateur) |
| Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères | Madame   | Toussaint | Amandine        | Chargée de mission pour les relations avec la société civile et les partenariats - Secrétariat du CNDSI            | X               |
| Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères | Madame   | Rodriguez | Marie           | Assistante chargée de mission pour les relations avec la société civile et les partenariats - Secrétariat du CNDSI | X               |
| Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères | Monsieur | Pierre    | Cyrille         | Directeur adjoint Développement durable (DGM/DDD)  | X               |
| Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères | Madame   | Hissard   | Donatienne      | Directrice adjointe Développement durable (DGM/DDD)  | X (observateur) |
| Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères | Monsieur | Darviot   | Pierre-Antonin  | Rédacteur DGM/DDD/DEV  | X (observateur) |
| Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères | Monsieur | Petit     | Jérémie         | Chef de pôle DGM/DDD/DEV   | X (observateur) |
| Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères | Madame   | Stilo     | Johanna         | Rédactrice DGM/DDD/DEV   | X (observateur) |
| Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères | Monsieur | Gerardon  | Cyril           | Inspecteur des Affaires étrangères MEAE  | X               |
| Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères | Monsieur | Josué     | Serres          | Chargé de mission DGM/DDD  | X (observateur) |
| Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères | Madame   | Gabrielle | Malafosse       | Assistant rédacteur DGM/DDD  | X (observateur) |
| Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères | Monsieur | Hervé     | Peltier         | Chef du pôle gestion des dépenses DGM/DPO  | X (observateur) |
| DG Trésor  | Monsieur | Pierre    | Gaudin          | Sous-direction des affaires financières multilatérales et du développement- MULTIFIN                               | X               |

| Collège                           | Civilité | Nom       | Prénom      | Organisation  | Participation   |
|-----------------------------------|----------|-----------|-------------|---|-----------------|
| DG Trésor                         | Madame   | Dalcie    | Thezenas    | Sous-direction des affaires financières multilatérales et du développement- MULTIFIN                      | X (observateur) |
| DG Trésor                         | Madame   | Astrid    | Tricaud     | Bureau « aide publique au développement »   | X (observateur) |
| DG Trésor                         | Madame   | Thuriane  | Mahé        | Bureau « aide publique au développement »   | X (observateur) |
| DG Trésor                         | Monsieur | Stéphane  | Cieniewski  | Délégué au CAD  | X (observateur) |
| DG Trésor                         | Madame   | Victoire  | Lantreibecq | RP  | X (observateur) |
| DG Trésor                         | Madame   | Clément   | Roman       | Bureau MULTIFIN 3   | X (observateur) |
| DG Trésor                         | Monsieur | Gicquel   | May         | Bureau Financement multilatéral du développement et du climat (MULTIFIN 3)                                | X               |
| Agence Française de Développement | Madame   | Bauduin   | Philippe    | DG adjoint  | X               |
| Agence Française de Développement | Monsieur | Guicquéro | Yves        | Directeur exécutif adjoint de la stratégie, des partenariats et de la communication (SPC)                 | X (observateur) |
| Agence Française de Développement | Madame   | Françoise | Rivière     | Directrice adjointe du département de la stratégie, pilotage et des relations institutionnelles (SPC/SPR) | X (observateur) |
| Agence Française de Développement | Monsieur | Pierre    | Salignon    | Responsable de la Division des Partenariats avec les OSC (SPC/DPA)  | X (observateur) |
| Agence Française de Développement | Madame   | Chouat    | Nadège      | Chargée des relations institutionnelles (SPC/SPR)   | X (observateur) |

| Collège   | Civilité                             | Nom         | Prénom        | Organisation   | Participation   |
|---|--------------------------------------|-------------|---------------|--|-----------------|
| Expertise France  | Madame                               | Krouk       | Dehbia        | Directrice de la Stratégie, des Partenariats et de la Communication  | X (observateur) |
| Ministère de l'intérieur  | Madame                               | Pouligo     | Anne-Florence | Direction Générale des Etrangers en France (DGEF)  | X (observateur) |
| Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire                        | Monsieur                             | Sapijanskas | Jurgis        | Ajdoit au chef de bureau des affaires globales   | X (observateur) |
| Conseiller extérieur  | Assistant(e)<br>Présidente du<br>CAD | Anna        | Sundström     | Conseillère Présidente du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE   | X (observateur) |
| Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation | Monsieur                             | Denis       | Despreaux     | Directeur de la Mission Europe et International pour la Recherche, l'Innovation et l'Enseignement Supérieur (MEIRIES)                              | X (observateur) |
| Ministère de la jeunesse, de la ville et des sports                       | Monsieur                             | Virginia    | Mangematin    | Adjointe au Chef du bureau des relations internationales à la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) | X (observateur) |